

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :**Etat annuel des indemnités des élus****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a modifié un grand nombre de règles applicables aux collectivités et à leurs groupements parmi lesquelles la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus.

Cet état doit présenter les indemnités de toute nature que perçoivent les élus locaux siégeant au conseil au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés au sein des instances suivantes :

- au conseil municipal ou communautaire ;
- au sein de tout syndicat mixte composé de communes et d'EPCI ou exclusivement d'EPCI, de tout syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public, pôle métropolitain et pôle d'équilibre territorial et rural ;
- au sein de sociétés d'économie mixte locales, des sociétés publiques locales, des sociétés d'économie mixte à opération unique et leurs filiales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant l'obligation d'établir un état annuel présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil Municipal,

Décision :

Il est proposé, sur avis favorables de la Commission de l'Administration Générale et des Ressources Humaines et de la Commission des Finances réunies le 16 juin 2021 :

Article unique : de prendre acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux qui lui a été présenté.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 33

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

- SANS PARTICIPATION : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

La Maire-Adjointe



Catherine ASSO

Transmis en Préfecture le : **6 JUIL. 2021**

Affiché ou publié le : **6 JUIL. 2021**

Etat des indemnités des élus

Année 2020

Civilité	Prénom	Nom	Déclaration montant annuel élu communal	Formation	Frais de déplacement	Syndicat mixte	Société d'Economie Mixte
Mme	Marie-José	ALLEMAND	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Catherine	ASSO	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Cédryc	AUGUSTE	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Christiane	BAR	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Françoise	BERNERD	10 697,93 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Michel	BILLAUD	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Alain	BLANC	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Martine	BOUCHARDY	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Claude	BOUTRON	1 881,20 €	0,00 €	47,20 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jean-Louis	BROCHIER	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Pimprenelle	BUTZBACH	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Sabrina	CAL	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Evelyne	COLONNA	5 506,78 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Isabelle	DAVID	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Roger	DIDIER	50 882,64 €	0,00 €	91,64 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Françoise	DUSSERRE	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Zoubida	EYRAUD-YAAGOUB	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Solène	FOREST	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Mélissa	FOULQUE	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Pauline	FRABOULET	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Daniel	GALLAND	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Eric	GARCIN	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Richard	GAZIGUIAN	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Nicolas	GEIGER	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Chiara	GENTY	5 028,56 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Maryvonne	GRENIER	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Charlotte	KUENTZ	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Rolande	LESBROS	27 728,28 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Jean-Pierre	MARTIN	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Jérôme	MAZET	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Vincent	MEDILI	18 081,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Eric	MONTOYA	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Ginette	MOSTACHI	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Alexandre	MOUGIN	5 506,78 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Bruno	PATRON	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Olivier	PAUCHON	10 697,93 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Pierre	PHILIP	14 164,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Christophe	PIERREL	0,00 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
Mme	Chantal	RAPIN	8 495,07 €	0,00 €	0,00 €	NC	NC
M.	Joël	REYNIER	1 881,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Mme	Paskale	ROUGON	10 697,93 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Gil	SILVESTRI	14 164,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
M.	Fabien	VALERO	1 402,98 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €